

Les controverses, il ne nous appartient pas de les dirimer ; et le mieux, en cette occurrence, on le sait, c'est de prendre le parti le plus sûr.

Les doutes particuliers, qu'on les soumette à l'appréciation de l'ordinaire. L'autorité seule peut intervenir ici avec avantage, et donner au besoin des dispenses.

Pour ce qui est des fidèles, que chacun dans sa paroisse s'en tienne aux directions du curé, sans s'inquiéter de ce qui se dit ou se passe dans les autres paroisses. On conçoit, en effet, que des circonstances différentes peuvent exiger des solutions diverses.

Enfin, pour les cas tout-à-fait spéciaux et personnels, il y a toujours une dernière ressource : le recours au confesseur ; — lequel est autorisé à user, en faveur de ceux qui se présentent à lui, du privilège de la commutation.

OUVRAGES RECOMMANDÉS AUX ASPIRANTS AU BREVET DE CAPACITÉ

Par le Bureau Central des Examinateurs Catholiques

 sa réunion du 25 avril dernier, le Bureau central a adopté des résolutions recommandant les deux ouvrages suivants aux candidats qui se présenteront aux prochains examens devant ce Bureau ; *PÉDAGOGIE PRATIQUE ET THÉORIQUE, à l'usage des candidats aux différents brevets de capacité et des élèves des Ecoles normales*, par MM. Rouleau, Magnan et Ahern. *ORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DU CANADA, rédigée conformément aux Règlements du Bureau central*, par C.-J. Magnan.

Ces ouvrages sont en vente chez les libraires de Québec et de Montréal ; on peut aussi se les procurer en s'adressant à M. Hormisdas Magnan, B. 162, H. V., Québec.
